

Séance plénière CESER Bourgogne-Franche-Comté – 23 mai 2018

Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT

Rapport 4.8 - SDA Ad'AP volet routier sur le périmètre Bourgogne

Comme nous l'avions déjà fait remarquer en mars dernier à propos de l'avis pour la mise en accessibilité pour le volet routier en Franche-Comté, la CGT regrette le retard pris sur ces aménagements et la facilité utilisée par le législateur qui consiste devant ce retard, à reculer sans cesse les échéances.

Déterminations des chefs de file, recherche des financeurs, définition puis mise en œuvre d'un schéma, tout cela est certes très bien mais beaucoup trop long pour au final prévoir les mises en accessibilité étalées jusqu'en 2023 sur la Bourgogne. Nos remarques formulées en mars dernier restent valables.

Rappelons quand même que cette mise en accessibilité a été prévue dans une loi de 2005, puis par une nouvelle loi de 2014 permettant des assouplissements et donnant des délais supplémentaires allant jusqu'à 9 ans.

S'il n'y a pas de nouveaux reports, il aura donc fallu attendre 18 ans pour réaliser les mises en accessibilité, afin de permettre aux 12 millions de français en situation de handicap ou ayant une mobilité réduite à pouvoir se déplacer comme les autres.

Sous la réserve de ces remarques nous voterons l'avis.